

REGLEMENT DE LA COUPE U12

Validé par le Comité Directeur du 22 Août 2025

<u>ARTICLE 1 – Programme Coupe DMF U12</u>

1^{er} Tour Coupe DMF U12 = uniquement les équipes 1 Tour intermédiaire pour arriver à 16 équipes qualifiés en 1/8^{ème}. 1/8^{ème} Finale, ¼ Finale, ½ Finale puis Finale Coupe DMF U12 (2 équipes)

ARTICLE 3 – Participation des joueurs(es) :

Les joueurs(es) participant à cette épreuve devront être licenciés et qualifiés dans les délais.

ARTICLE 4 - Répartition des équipes :

Peuvent participer toutes les équipes engagées avant le tirage au sort et encore en compétition.

ARTICLE 5 - Déroulement du plateau :

Selon les directives fédérales, la formule « jour de coupe » sera mise en application pour le compte du 1^{er} tour. Avant chaque match, série de 4 tirs au but est effectué puis mort subite (4 joueurs différents à chaque match)

Nombre/durée de matchs: En fonction du nombre d'équipe par site. Si 2 équipes, 1 match type championnat de 2 x 30 minutes (avec pause coaching à 15 minutes). Si 3 équipes, chaque équipe fera 2 matchs de 2 x 15 minutes. Si 4 équipes, 3 matchs de 1 x 20 minutes.

ARTICLE 6 - Classement / Qualification des équipes :

Les équipes se qualifieront à partir de leur classement qui prendra en compte l'addition du nombre de points obtenus lors des rencontres disputées :

Victoire: 3 pts Match nul – Victoire TAB: 2 pts

Match nul – Défaite TAB : 1 pt Défaite : 0 pt

- ✓ Si égalité de points entre 2 équipes au classement, il sera tenu compte du résultat du match qui les a opposées (si match nul : prise en compte des tirs au but de ce même match).
- ✓ Si égalité de points entre 3 équipes ou + au classement, il sera tenu compte dans l'ordre :
 - 1. Mini-championnat entre les équipes concernées par l'égalité de points
 - 2. Difference de but.
 - 3. Meilleure attaque.
 - 4. Nombre de tirs au but marqués sur les rencontres des équipes concernées.
 - 5. Niveau 1ère phase
 - 6. Ratio pt/nombre de match Championnat 1ère phase avant le tour
 - 7. Différence de but Championnat 1ère phase avant le tour



ARTICLE 7 – Arbitrage :

Si pas d'arbitre désigné, l'arbitrage sera assuré par des dirigeants des clubs qui ne jouent pas (si 3 équipes) ou application de l'article 43 Règlements Particuliers de la LGEF.

ARTICLE 8 - Convocation/Horaires des matchs :

Les équipes sont convoquées à 8h45. Début des matchs à 9h30

ARTICLE 9 - Réserves, réclamations et appel

Les réserves, réclamations, appel et toutes communications devront pour suivre leur cours, être formulées dans les conditions prévues à l'Article 9 des Règlements Particuliers de la Ligue et être adressées au secrétariat du District Marne de Football - BP 42 - 51 202 EPERNAY Cedex.

Les réserves ou réclamations seront étudiées par la commission compétente et ses décisions seront susceptible d'appel.

Les Appels seront adressés à la Commission supérieure d'Appel Départementale sportive du District dans les conditions de délai, forme et droits fixés par les R.G. de la F.F.F. et les R.P. de la Ligue et du District de la Marne.

Le délai d'appel est réduit à 2 jours à compter du lendemain de la notification de la décision.

La commission d'appel configuration sportive Départementale juge en 2^{ème} instance et en dernier ressort.